



Domdidier

Forte amende pour avoir diffamé Pascal Corminboeuf

Le Saint-Gallois Erwin Kessler, qui s'en était pris au conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf par le biais de sa revue *Accusa-News*, a été condamné à 90 jours amende pour diffamation et injure. L'amende se chiffre en tout à 4900 fr.

En octobre 2006, le mentor d'Accusa avait accusé Pascal Corminboeuf de fermer les yeux sur des cas de maltraitance de bétail. Les allégations de Kessler ont été jugées attentatoires à l'honneur. Le sursis n'a pas été octroyé d'une part en raison des antécédents défavorables du prévenu et d'autre part du risque élevé que celui-ci ne réalise de nouveaux actes délictueux similaires.